|  |
| --- |
| AMR 53/9257/2025 - Venezuela - 24 avril 2025 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 072/24-2 |
| Libérez les personnes détenues arbitrairement |
| VENEZUELA |

Selon l’ONG vénézuélienne Foro Penal, environ 900 personnes sont maintenues en détention arbitraire au Venezuela pour des raisons politiques. Nombre de ces personnes sont soumises à la torture et à d’autres mauvais traitements, à des disparitions forcées et à des privations arbitraires de liberté, ainsi qu’à l’absence systématique de garanties d’un procès équitable, à des détentions au secret prolongées et à la privation de soins médicaux. Nous demandons à Nicolás Maduro de libérer toutes les personnes détenues arbitrairement et, tant qu’elles se trouveront en détention, de protéger leur vie et leur intégrité, notamment en garantissant des visites de leur famille et une défense de leur choix, ainsi que des conditions de détention dignes.

Depuis plus de 10 ans, le Venezuela traverse une profonde crise sur le terrain des droits humains. Au cours de cette période, Amnesty International a dénoncé de graves violations des droits humains, notamment des crimes contre l’humanité, ainsi qu’une situation d’urgence humanitaire complexe qui a conduit plus de 25% de la population du pays à fuir à l’étranger. La politique de répression persistante menée par le gouvernement de Nicolás Maduro, qui vise à réduire au silence toute forme d’opposition, réelle ou supposée, a atteint un sommet historique après l’élection présidentielle du 28 juillet 2024. Les schémas de persécution observés après cette date ont été conformes à ceux signalés au cours de la décennie précédente, et ils persistaient encore en avril 2025.

Depuis le 28 juillet 2024, plus de 2’000 arrestations arbitraires de manifestant·e·s, d’opposant·e·s politiques, de militant·e·s, de défenseur·e·s des droits humains et même de passant·e·s ont été enregistrées. Ces plus de 2’000 personnes s’ajoutent aux 300 personnes au moins arrêtées avant l’élection. Presque toutes ces personnes ont fait l’objet de procédures pénales arbitraires, dans le cadre desquelles elles ont été accusées de «terrorisme» et d’incitation à la haine, beaucoup d’entre elles pour avoir simplement exprimé leur désaccord avec le gouvernement actuel. Des enfants et des adolescent·e·s, ainsi que des personnes en situation de handicap, ont également été victimes de ces violations des droits humains, et nombre d’entre eux ont été victimes de torture et d’autres traitements cruels, inhumains et dégradants. Selon l’ONG vénézuélienne Foro Penal, au 10 avril 2025, 896 personnes étaient détenues arbitrairement pour des raisons politiques, et on ignorait où se trouvaient 62 personnes.

Dans le cadre de sa politique de répression, le gouvernement vénézuélien a menacé, poursuivi et censuré des militant·e·s et des organisations de la société civile travaillant dans un contexte hautement répressif de privation de droits fondamentaux tels que la santé, l’éducation et l’accès à la nourriture. Cette situation critique a contraint un nombre sans précédent de Vénézuélien·ne·s à fuir le pays en masse. En décembre 2024, 7,9 millions de Vénézuélien·ne·s avaient quitté le pays.

Depuis 2020, les rapports de la Mission internationale indépendante d’établissement des faits des Nations unies sur la République bolivarienne du Venezuela ont recensé de manière exhaustive des centaines de cas d’exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires, de torture ou d’autres mauvais traitements commis dans le pays depuis 2014; ils ont également établi que le système judiciaire fonctionne comme un outil de la politique de répression du gouvernement. La Mission internationale a conclu que certains de ces crimes internationaux et violations des droits humains constituaient des crimes contre l’humanité. En particulier, dans son rapport 2024, elle a estimé avoir «des motifs raisonnables de croire que le crime de persécution pour motifs politiques a été commis pendant la période couverte par son mandat».

Depuis novembre 2021, le Bureau du procureur de la Cour pénale internationale mène une enquête sur la situation au Venezuela, en particulier sur les «[c]rimes contre l’humanité d’emprisonnement ou d’autre privation grave de liberté physique [...] ; de torture [...] ; de viols et/ou d’autres formes de violence sexuelle de gravité comparable [...] ; et de persécutions à caractère politique de personnes détenues [...], qui ont été commis depuis au moins avril 2017, par des membres des forces de sécurité de l’État, des autorités civiles» et des individus ou groupes pro-gouvernementaux.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **11 octobre** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **espagnol\***. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| → **Le service postal au Venezuela est actuellement hors service**Presidente de la República Nicolás Maduro**Twitter/X: @NicolasMaduro**-L'adresse et la correspondance du cas peuvent être partagées sous forme d'imagedans les médias sociauxPalacio de MirafloresAv. Nte. 10, Caracas 1012Caracas, Venezuela -Veuillez transmettre cette lettre à l'ambassade du Venezuela,car il n'y a pas d'adresse électronique ni de service postal opérationnel au Venezuela.Nous vous recommandons d'envoyer également cet AU aux ambassades du Brésil,de Colombie, d'Espagne et les États-Unis, car ces pays jouent un rôle important dans l'effortdiplomatique pour résoudre la crise vénézuélienne | Ambassade de la République Bolivarienne du VenezuelaWaldeggstrasse 47, Case Postale 237, 3097 LiebefeldFax: 031 371 64 69 / E-Mail: embajada@embavenez-suiza.ch-Ambassade du Brésil, Monbijoustrasse 68, 3007 BerneFax: 031 371 05 25 / E-Mail: brasemb.berna@itamaraty.gov.brAmbassade de la République de ColombieZieglerstrasse 29, 3007 BerneFax: 031 350 14 09 / E-Mail: esuiza@cancilleria.gov.coAmbassade d'Espagne, Kalcheggweg 24, 3006 BerneFax: 031 350 52 55 / E-Mail: emb.berna@maec.esAmbassade des Etats-Unis d'AmériqueSulgeneckstrasse 19, 3007 BerneFax: 031 357 73 20 / E-Mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov / Twitter/X: /USEmbassyBernFB: /USBotschaftBern |
| ⭢ \***Modèle de lettre en espagnol** et guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 072/24** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Presidente de la República Nicolás Maduro

Palacio de Miraflores,

Av. Nte. 10, Caracas 1012, Caracas, Venezuela

**c/o** Ambassade de la République
Bolivarienne du Venezuela

Waldeggstrasse 47

Postfach 237

3097 Liebefeld

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Nous écrivons pour demander la libération et la protection de la vie et de l’intégrité de toutes les personnes privées de liberté pour des raisons politiques au Venezuela, notamment les membres de l’opposition qui ont été punies pour leurs opinions politiques.**

Selon des informations reçues par Amnesty International, les autorités vénézuéliennes se rendent coupables de disparitions forcées afin de soustraire des détenu·e·s à la protection de la loi et de faciliter actes de torture et autres mauvais traitements contre ces personnes, voire contre leurs proches. Dans de nombreux cas, même lorsque la famille parvient à localiser la personne détenue, celle-ci est soumise à une détention au secret prolongée, arbitraire et totale.

Dans les cas de **Pedro Guanipa, Perkins Rocha, Rafael Ramírez, Américo de Grazia, Biagio Pilieri, Freddy Superlano, Luis Somaza, Alfredo Díaz, Luis Palocz, Ricardo Estevez, Jesús Armas, María Oropeza, Nélida Sánchez, Roland Carreño, Williams Dávila** et **Edwin Moya**, un grand nombre des familles n’ont pas su où ils se trouvaient pendant des jours, voire des semaines. Dans certains cas, elles n’ont toujours pas la certitude absolue que leurs proches se trouvent dans le centre de détention où les autorités affirment les détenir et, bien souvent, elles ne parviennent à les retrouver que grâce à des informations non officielles.

Les disparitions forcées, la torture et les autres formes de mauvais traitements sont absolument interdits par le droit international relatif aux droits humains. Les victimes de ces crimes de droit international ont droit à la vérité, à la justice, à la réparation et à des garanties de non-répétition. À cette fin, les enquêtes menées par des tribunaux indépendants à l’étranger sont d’une importance capitale.

**Nous vous demandons de libérer immédiatement les personnes susmentionnées et toutes les personnes détenues arbitrairement pour des raisons politiques et de garantir, pendant leur détention, des visites familiales, la désignation d’un avocat de confiance, des soins médicaux et toutes les garanties d’un procès équitable.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération,

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copies**

- Ambassade du Brésil, Monbijoustrasse 68, 3007 Berne / Fax: 031 371 05 25 / E-mail: brasemb.berna@itamaraty.gov.br

- Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne / Fax: 031 350 14 09 / E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co

- Ambassade d'Espagne, Kalcheggweg 24, 3006 Berne / Fax: 031 350 52 55 / E-mail: emb.berna@maec.es

- Ambassade des États-Unis d'Amérique / Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne / Fax: 031 357 73 20 / bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov